

Procès-verbal

Municipalité de Shannon

Séance ordinaire du conseil municipal
Lundi 2 novembre 2015, 19 h 30
Centre communautaire de Shannon

Considérant que le conseil municipal est élu selon les règles de droit en vigueur au Québec.

En présence de Mme Francine Girard, M. Claude Lacroix, M. Mario Lemire, M. Bruno Martel, M. Mike-James Noonan et de M. Stéphane Hamel.

Formant quorum sous la présidence du Maire, monsieur Clive Kiley.

En présence du directeur général et secrétaire-trésorier, M. Hugo Lépine et de l'adjointe au greffe, Mme Diane Brûlé.

340-11-15

Ouverture de la séance ordinaire

À 19 h 30, le maire, M. Clive Kiley, souhaite la bienvenue et déclare l'ouverture de la séance ordinaire, conformément au calendrier des séances ordinaires prévu aux articles 145 et 148 du Code municipal du Québec (ci-après nommé CMQ).

341-11-15

1. Adoption de l'ordre du jour

Sur proposition de M. le conseiller Claude Lacroix ;

Appuyé par M. le conseiller Mario Lemire ;

Il est résolu :

D'adopter l'ordre du jour tel que rédigé ci-dessous :

- 1) Adoption de l'ordre du jour**
- 2) Adoption de procès-verbaux**
 - 2.1** Séance ordinaire du 5 octobre 2015;
 - 2.2** Dépôt – Procès-verbal de correction PVC-007-15 de la résolution 312-10-15 – Consultation publique et adoption du deuxième projet - Règlement 503 modifiant le Règlement de zonage (352) de manière à préciser certaines grilles de spécifications ainsi que le plan de zonage;
 - 2.3** Dépôt – Procès-verbal de correction PVC-008-15 du Règlement 503 modifiant le Règlement de zonage (352) de manière à préciser certaines grilles de spécifications ainsi que le plan de zonage;
- 3) Urbanisme**
 - 3.1** Dépôt – Rapport des permis et certificats du mois d'octobre 2015;
 - 3.2** Dépôt – Certificat d'attestation de la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter - Règlement 503 modifiant le Règlement de zonage (352) de manière à préciser certaines grilles de spécifications ainsi que le plan de zonage;
 - 3.3** Adoption – Règlement 503 modifiant le Règlement de zonage (352) de manière à préciser certaines grilles de spécifications ainsi que le plan de zonage;
 - 3.4** Consultation publique et adoption – Règlement 505 précisant les conditions d'émission de permis dans certaines zones où l'occupation du sol est soumise à des risques d'érosion accentués ou à de fortes pentes - Prise en considération des changements dus à des modifications afin de tenir compte du schéma;
 - 3.5** Consultation publique et adoption – Demande de dérogation mineure 2015-90016 concernant le lot 4 369 104 situé au 281, boulevard Jacques-Cartier, zone C-34 - Subdivision du terrain en trois lots de 4 000 m² avec 26.3 mètres de façade – Prise en considération de la recommandation du CCU;

- 4) Travaux publics**
- 4.1 Voirie
 - 4.1.1 Résolution – Amendement à la résolution 199-10-2014 « Appropriation et allocation de crédits supplémentaires pour des travaux municipaux de fermeture de certains fossés sur les rues Birch, des Mélèzes, Maple et Willow et autorisation d'un virement de fonds » et à la résolution 200-10-24 « Autorisation de travaux municipaux de fermeture de certains fossés sur les rues Birch, des Mélèzes, Maple et Willow »;
- 4.2 Parcs
- 4.3 Aqueducs et égouts
- 5) Loisirs et événements spéciaux**
- 5.1 Loisirs
- 5.2 Événements spéciaux
 - 5.2.1 Motion – Félicitations et remerciements au responsable, organisateurs et bénévoles de l'Halloween 2015;
- 6) Sécurité publique et Incendies**
- 6.1 Résolution – Autorisation au service des Incendies de procéder à la destruction de certains équipements désuets et non conformes;
- 6.2 Résolution – Autorisation de survol de CF-18 et hélicoptères GRIFFON le 11 novembre 2015;
- 6.3 Adoption – Règlement 498 modifiant le Règlement (414) sur la sécurité, la paix et l'ordre dans les endroits publics afin d'interdire l'usage de la cigarette électronique à l'intérieur des bâtiments municipaux;
- 6.4 Adoption – Règlement 509 modifiant le Règlement sur les limites de vitesse (394);
- 7) Environnement et hygiène du milieu**
- 7.1 Gestion des matières résiduelles
 - 7.1.1 Dépôt – Budget 2016 de la Régie régionale de gestion des matières résiduelles;
 - 7.1.2 Résolution - Approbation du budget d'opérations de la Régie régionale de gestion des matières résiduelles de Portneuf;
- 7.2 Conseil de bassin versant
- 8) Culture et vie communautaire**
- 9) Enjeux régionaux et métropolitains**
- 10) Correspondance – Dépôt de la liste du mois de novembre 2015**
- 11) Comptes du mois de septembre 2015 – Dépôt et autorisation de paiement**
- 12) Organisation administrative**
- 12.1 Dépôt – Rapport du directeur général sur l'utilisation des pouvoirs délégués pour le mois d'octobre 2015;
- 12.2 Résolution - Autorisation d'embauche de madame Nancy Perron à titre de brigadière scolaire au service des Finances et du Greffe, poste temporaire, pour divers remplacements;
- 12.3 Résolution – Autorisation d'embauche de monsieur Pascal Gagnon à titre de préventionniste au service des Incendies, poste temporaire;
- 12.4 Résolution – Nomination de madame Lyndsay Roach au poste de responsable des loisirs et de la vie communautaire par intérim;
- 13) Finances et Greffe**
- 13.1 Dépôt – Certificat d'attestation de la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter – Règlement 507 décrétant la création d'une réserve financière pour les dépenses en infrastructure du secteur Courcelette;
- 13.2 Dépôt – Rôle triennal d'évaluation foncière 2016-2017-2018;
- 13.3 Résolution – Intégration de la corporation « Société historique de Shannon » à la couverture d'assurances de la Municipalité;
- 13.4 Résolution - Détermination des dates des séances ordinaires du Conseil pour l'année 2016;
- 13.5 Résolution – Affectation de 115 215,13\$ du surplus accumulé affecté – Autres au budget 2015;
- 13.6 Résolution – Adoption d'une grille salariale uniformisée pour les postes de technicien en administration, adjoint au greffe et archiviste;
- 13.7 Avis de motion – Règlement 511 établissant les taux de taxes, les frais et la tarification des services pour l'exercice financier 2016;
- 13.8 Adoption – Règlement 510 modifiant le Règlement 490 établissant les taux de taxes, les frais et la tarification des services pour l'exercice financier 2015;

- 14) **Énergie et télécommunications**
- 14.1 Énergie Shannon Power
- 14.2 Shannon Vision
- 15) **Varia et déclarations des conseillers**
- 15.1 Dépôt et lecture – Rapport sur la situation financière 2015 de la Municipalité;
- 16) **Période de questions**
- 17) **Levée de la séance**

Adoptée à l'unanimité

2. Adoption des procès-verbaux

342-11-15 **2.1 Séance ordinaire du 5 octobre 2015**

Sur proposition de M. le conseiller Stéphane Hamel ;

Appuyé par M. le conseiller Mike-James Noonan ;

Il est résolu :

- 1) D'adopter et de signer le procès-verbal de la séance du 5 octobre 2015 ;
- 2) D'autoriser le maire, M. Clive Kiley, ou le maire suppléant, M. Claude Lacroix et le directeur général et secrétaire-trésorier M. Hugo Lépine ou le directeur du service des Finances et du Greffe et secrétaire-trésorier adjoint, M. Gaétan Bussières, à signer tout document pour et au nom de la Municipalité afin de donner suite à la présente.

Adoptée à l'unanimité

343-11-15 **2.2 Dépôt – Procès-verbal de correction PVC-007-15 de la résolution 312-10-15 – Consultation publique et adoption du deuxième projet - Règlement 503 modifiant le Règlement de zonage (352) de manière à préciser certaines grilles de spécifications ainsi que le plan de zonage**

Conformément à l'article 202.1 C.M., le directeur général et secrétaire-trésorier, M. Hugo Lépine, dépose au conseil municipal, le procès-verbal de correction PVC-007-15, concernant une erreur sur la date de la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter inscrite sur la résolution 312-10-15 qui apparaît de façon évidente à la simple lecture des documents soumis et déposés au conseil municipal.

Document déposé : DOC-343-11-15

344-11-15 **2.3 Dépôt – Procès-verbal de correction PVC-008-15 du Règlement 503 modifiant le Règlement de zonage (352) de manière à préciser certaines grilles de spécifications ainsi que le plan de zonage**

Conformément à l'article 202.1 C.M., le directeur général et secrétaire-trésorier, M. Hugo Lépine, dépose au conseil municipal, le procès-verbal de correction PVC-008-15, concernant une erreur sur l'étendue de l'article 3.5 du *Règlement 503 modifiant le règlement de zonage (352) de manière à préciser certaines grilles de spécifications ainsi que le plan de zonage* qui apparaît de façon évidente à la simple lecture des documents soumis et déposés au conseil municipal

Document déposé : DOC-344-11-15

3. Urbanisme et Environnement

345-11-15 **3.1 Dépôt – Rapports des permis et certificats du mois d'octobre 2015**

Le directeur général et secrétaire-trésorier dépose les rapports des permis et certificats du mois d'octobre 2015.

Documents déposés : DOC 345-11-15

346-11-15 **3.2 Dépôt – Certificat d'attestation de la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter - Règlement 503 modifiant le Règlement de zonage (352) de manière à préciser certaines grilles de spécifications ainsi que le plan de zonage**

Le Directeur général et secrétaire-trésorier dépose et fait la lecture du *Certificat d'attestation relatif au déroulement de la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter* du Règlement 503.

Documents déposés : DOC 346-11-15

3.3 Règlement 503 modifiant le Règlement de zonage (352) de manière à préciser certaines grilles de spécifications ainsi que le plan de zonage

347-11-15

Considérant qu'un avis de motion de ce Règlement a été préalablement donné à la séance de ce Conseil le 15 juin 2015 ;

ADOPTION

Considérant le dépôt du Certificat d'attestation relatif au déroulement de la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter et que le Règlement 503 est réputé avoir été approuvé par les personnes habiles à voter ;

En conséquence,

Sur proposition de M. le conseiller Stéphane Hamel ;

Appuyé par Mme la conseillère Francine Girard ;

Il est résolu :

- 1) D'adopter le Règlement 503 modifiant le *Règlement de zonage (352)* de manière à préciser certaines grilles de spécifications ainsi que le plan de zonage, tel que déposé au Conseil, comme s'il était ici au long récité ;
- 2) D'autoriser le maire, M. Clive Kiley, ou le maire suppléant, M. Claude Lacroix et le directeur général et secrétaire-trésorier M. Hugo Lépine ou le directeur du service des Finances et du Greffe et secrétaire-trésorier adjoint, M. Gaétan Bussièrès, à signer tout document pour et au nom de la Municipalité afin de donner suite à la présente.

Adoptée à l'unanimité

348-11-15

ADOPTION

3.4 Consultation publique et adoption – Règlement 505 précisant les conditions d'émission de permis dans certaines zones où l'occupation du sol est soumise à des risques d'érosion accentués ou à de fortes pentes - Prise en considération des changements dus à des modifications afin de tenir compte du schéma

Consultation

Le présent règlement est en consultation publique. Le directeur général et secrétaire-trésorier, M. Hugo Lépine, donne des explications sur le contenu du règlement. Aucune voix d'opposition ne s'est manifestée.

Considérant qu'un avis de motion de ce Règlement a été préalablement donné à la séance de ce Conseil le 3 août 2015 ;

Considérant qu'aucune voix d'opposition ne s'est manifestée lors de l'assemblée publique de consultation tenue ce jour ;

Considérant que des modifications ont été apportées au présent règlement afin de tenir compte des plus récentes modifications du schéma d'aménagement de la MRC de La Jacques-Cartier ;

En conséquence,

Sur proposition de M. le conseiller Stéphane Hamel ;

Appuyé par M. le conseiller Bruno Martel ;

Il est résolu :

- 1) D'adopter le Règlement 505 tel que déposé au Conseil, comme s'il était ici au long récité ;
- 2) D'autoriser le maire, M. Clive Kiley, ou le maire suppléant, M. Claude Lacroix et le directeur général et secrétaire-trésorier M. Hugo Lépine ou le directeur du service des Finances et du Greffe et secrétaire-trésorier adjoint, M. Gaétan Bussièrès, à signer tout document pour et au nom de la Municipalité afin de donner suite à la présente.

Adoptée à l'unanimité

349-11-15

3.5 Consultation publique et adoption – Demande de dérogation mineure 20156-90016 concernant le lot 4 369 104 situé au 281, boulevard Jacques-Cartier, zone C-34 - Subdivision du terrain en trois lots de 4 000 m² avec 26.3 mètres de façade – Prise en considération de la recommandation du CCU

Consultation

La présente demande est en consultation publique. Monsieur Stéphane Hamel, conseiller responsable, explique la demande. Aucune voix d'opposition ne s'est manifestée.

Considérant la demande de dérogation mineure 2015-90016 déposée par monsieur Stéphane Leclerc, propriétaire concernant le lot 4 369 104, situé au 281, boulevard Jacques-Cartier, zone C-34 ;

Considérant que cette demande vise la subdivision dudit terrain en trois lots de 4 000 m² avec 26.3 mètres de façade ;

Considérant qu'en vertu des articles 5.2 et 5.2.4 du *Règlement de lotissement* (350), un terrain de 4 000 m² situé dans le périmètre urbain en bordure de la route 369 doit avoir une façade minimale de 30 mètres ;

Considérant la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme (CCU) qui qualifie de mineure la différence de 3.7 mètres avec la réglementation municipale ;

Considérant qu'aucune voix d'opposition ne s'est manifestée quant à la décision lors de l'assemblée publique de consultation tenue ce jour ;

En conséquence,

Sur proposition de M. le conseiller Stéphane Hamel ;

Appuyé par Mme la conseillère Francine Girard ;

Il est résolu :

- 1) D'inclure le préambule à la présente pour qu'il en fasse partie intégrante ;
- 2) D'accepter, tel que déposé, la présente demande de dérogation mineure DM2015-90016 ;
- 3) D'autoriser le maire, Clive Kiley, ou le maire suppléant, Claude Lacroix et le directeur général et secrétaire-trésorier, Hugo Lépine ou le directeur du service des Finances et du Greffe et secrétaire-trésorier adjoint, Gaétan Bussières, à signer tout document pour et au nom de la Municipalité afin de donner suite à la présente.

Adoptée à l'unanimité

4. Travaux publics

4.1 Voirie

350-11-15

4.1.1 Amendement à la résolution 199-10-2014 « Appropriation et allocation de crédits supplémentaires pour des travaux municipaux de fermeture de certains fossés sur les rues Birch, des Mélèzes, Maple et Willow et autorisation d'un virement de fonds » et à la résolution 200-10-14 « Autorisation de travaux municipaux de fermeture de certains fossés sur les rues Birch, des Mélèzes, Maple et Willow »

ABROGÉE 337-08-16

Considérant que les fossés aménagés pour les égouts pluviaux sont d'une profondeur telle qu'elle représente à la fois un certain danger et qu'elle peut contribuer à diminuer la valeur des propriétés visées ;

Considérant les engagements antérieurs de la Municipalité à limiter, autant que possible, les désagréments, pour les propriétaires, liés à la construction du nouvel aqueduc ;

En conséquence,

Sur proposition de M. le conseiller Stéphane Hamel ;

Appuyé par M. le conseiller Claude Lacroix ;

Il est résolu :

- 1) D'amender la résolution 199-10-2014 « Appropriation et allocation de crédits supplémentaires pour des travaux municipaux de fermeture de certains fossés sur les rues Birch, des Mélèzes, Maple et Willow et autorisation d'un virement de fonds » de manière à corriger la liste des propriétés et lots visés par la fermeture de fossés qui faisait partie intégrante de cette résolution ;

RUE	NUMÉROS CIVIQUES
Birch	5, 14 et 16 3, 7, 10, 11, 13, 15, 19 et 21
Des Mélèzes	513, 517, 520, 521, 525, 529, 537, 540 et 553
Maple	4, 8, 12, 15, 17, 18 et 22 13 et 20
Willow	2 4

- 2) D'amender la résolution 200-10-24 « Autorisation de travaux municipaux de fermeture de certains fossés sur les rues Birch, des Mélèzes, Maple et Willow » de manière à ce que le libellé suivant se lise ainsi :

« *QUE* lesdits travaux municipaux soient autorisés, avec l'accord des propriétaires des lots et propriétés énumérés sur la liste annexée à la présente pour en faire partie intégrante ;»

au lieu de

« *QUE* lesdits travaux municipaux soient autorisés uniquement sur les lots appartenant à des propriétaires qui les détenaient antérieurement à la construction du réseau d'aqueduc ; »

- 3) D'autoriser le maire, Clive Kiley, ou le maire suppléant, Claude Lacroix et le directeur général et secrétaire-trésorier, Hugo Lépine ou le directeur du service des Finances et du Greffe et secrétaire-trésorier adjoint, Gaétan Bussières, à signer tout document pour et au nom de la Municipalité afin de donner suite à la présente.

Adoptée à l'unanimité

Document déposé : DOC 350-11-15

4.2 Parcs

M. le conseiller Claude Lacroix affirme que les parcs-écoles ont été soumis à une inspection rigoureuse afin d'apporter toutes les corrections nécessaires pour répondre aux nouvelles normes de sécurité de 2014. Une dernière approbation de conformité est attendue la semaine prochaine et dès lors, tous les jeux seront de nouveau accessibles aux enfants. Les dépenses encourues par ces inspections ont été payées par la commission scolaire.

4.3 Aqueducs et égouts

M. le conseiller Claude Lacroix rappelle qu'un rinçage a été effectué la semaine dernière. L'utilisation du séquestrant pour éliminer la coloration due au manganèse s'avère de plus en plus efficace.

5. Loisirs et événements spéciaux

5.1 Loisirs

M. le conseiller Mike-James Noonan souligne le succès retentissant de la tenue de l'Halloween. Un événement qui a attiré 948 enfants pour un total de 3328 participants. M. Noonan souligne le travail important des 52 bénévoles, de Mme Lindsay Roach et du personnel de la Municipalité.

5.2 Événements spéciaux

351-11-15

5.2.1 Motion – Félicitations et remerciements au responsable, organisateurs et bénévoles de l'Halloween 2015

De la part des membres du conseil municipal, monsieur le maire, Clive Kiley, présente une Motion de félicitations et de remerciements au responsable de l'événement, M. le conseiller Mike-James Noonan, aux organisateurs et aux bénévoles de l'Halloween 2015.

L'affluence exceptionnelle enregistrée lors de cette journée démontre l'ampleur de la réussite de cette organisation. Un tel succès aurait été inimaginable sans l'apport exceptionnel de tous ces gens qui y ont mis beaucoup de temps et d'efforts.

6. Sécurité publique et Incendies

352-11-15

6.1 Autorisation au service des Incendies de procéder à la destruction de certains équipements désuets et non conformes

À la proposition du directeur général et secrétaire-trésorier, M. Hugo Lépine, cette résolution est adoptée avec le remplacement du mot « destruction » par « disposition ».

Considérant que certains équipements du service des Incendies ont atteint leur durée de vie utile ;

En conséquence,

Sur proposition de M. le conseiller Bruno Martel ;

Appuyé par Mme la conseillère Francine Girard ;

Il est résolu :

- 1) D'autoriser le service des Incendies de procéder à la disposition des équipements désuets et non conformes suivants :
 - 3 casques (plus de 20 ans)
 - 12 bunkers (plus de 15 ans)
- 2) D'autoriser le maire, M. Clive Kiley, ou le maire suppléant, M. Claude Lacroix et le directeur général et secrétaire-trésorier M. Hugo Lépine ou le directeur du service des Finances et du Greffe et secrétaire-trésorier adjoint, M. Gaétan Bussières, à signer tout document pour et au nom de la Municipalité afin de donner suite à la présente.

Adoptée à l'unanimité

353-11-15

6.2 Autorisation de survol de CF-18 et hélicoptères GRIFFON le 11 novembre 2015

Considérant le Jour du Souvenir, le mercredi 11 novembre 2015 ;

Considérant la lettre du 13 octobre du coordonnateur de la Base de soutien Valcartier, Major J.M.C. Martin, demandant une autorisation pour un survol de CF-18 et hélicoptères GRIFFON vers 11h00 lors de la célébration de la parade du jour du Souvenir qui se tiendra le mercredi 11 novembre 2015 ;

Considérant que le vol se fera à 500 pieds au-dessus de sol et à basse vitesse, de façon à produire le moins de bruit possible et limiter toute nuisance potentielle ;

En conséquence,

Sur proposition de M. le conseiller Mike-James Noonan ;

Appuyé par Mme la conseillère Francine Girard ;

Il est résolu :

- 1) D'autoriser le ministère de la Défense nationale à procéder au survol de la Municipalité lors des célébrations du jour du Souvenir le mercredi 11 novembre 2015 ;

- 2) D'autoriser le maire, M. Clive Kiley, ou le maire suppléant, M. Claude Lacroix et le directeur général et secrétaire-trésorier M. Hugo Lépine ou le directeur du service des Finances et du Greffe et secrétaire-trésorier adjoint, M. Gaétan Bussièrès, à signer tout document pour et au nom de la Municipalité afin de donner suite à la présente.

Adoptée à l'unanimité

354-11-15

6.3 Règlement 498 modifiant le Règlement (414) sur la sécurité, la paix et l'ordre dans les endroits publics afin d'interdire l'usage de la cigarette électronique à l'intérieur des bâtiments municipaux

ADOPTION

Considérant qu'un avis de motion de ce Règlement a été préalablement donné à la séance de ce Conseil le 5 octobre 2015 ;

En conséquence,

Sur proposition de Mme la conseillère Francine Girard ;

Appuyé par M. le conseiller Mario Lemire ;

Il est résolu :

- 1) D'adopter le Règlement 498, tel que déposé au Conseil, comme s'il était ici au long récit ;
- 2) D'autoriser le maire, M. Clive Kiley, ou le maire suppléant, M. Claude Lacroix et le directeur général et secrétaire-trésorier M. Hugo Lépine ou le directeur du service des Finances et du Greffe et secrétaire-trésorier adjoint, M. Gaétan Bussièrès, à signer tout document pour et au nom de la Municipalité afin de donner suite à la présente.

Adoptée à l'unanimité

355-11-15

ADOPTION

6.4 Règlement 509 modifiant le Règlement sur les limites de vitesse (394)

Considérant qu'un avis de motion de ce Règlement a été préalablement donné à la séance de ce Conseil le 5 octobre 2015 ;

En conséquence,

Sur proposition de M. le conseiller Mike-James Noonan ;

Appuyé par M. le conseiller Claude Lacroix ;

Il est résolu :

- 1) D'adopter le Règlement 509, tel que déposé au Conseil, comme s'il était ici au long récit ;
- 2) D'autoriser le maire, M. Clive Kiley, ou le maire suppléant, M. Claude Lacroix et le directeur général et secrétaire-trésorier M. Hugo Lépine ou le directeur du service des Finances et du Greffe et secrétaire-trésorier adjoint, M. Gaétan Bussièrès, à signer tout document pour et au nom de la Municipalité afin de donner suite à la présente.

Adoptée à l'unanimité

M. le conseiller Bruno Martel résume les activités du service des Incendies pour le mois d'octobre.

7. Environnement et hygiène du milieu

7.1 Gestion des matières résiduelles

356-11-15

7.1.1 Dépôt - Budget 2016 de la Régie régionale de gestion des matières résiduelles de Portneuf

Le directeur général et secrétaire-trésorier dépose le budget 2016 de la Régie régionale de gestion des matières résiduelles de Portneuf (RRGMRP).

M. le conseiller Mario Lemire informe les citoyens que dès 2016, la cueillette des vidanges et des matières recyclables se fera le lundi ; lors des jours fériés, elle se sera remise au mercredi. Il en profite pour rappeler aux citoyens l'importance de bien distancer les bacs pour en faciliter leur manipulation par les camions.

Document déposé : DOC 356-11-15

357-11-15

7.1.2 Approbation du budget 2016 de la Régie régionale de gestion des matières résiduelles de Portneuf

Considérant que la RRGMRP a adopté lors de sa séance tenue le 15 octobre 2015, son budget d'opération pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2016 ;

Considérant l'article 603 du *Code municipal du Québec* ;

En conséquence,

Sur proposition de M. le conseiller Mario Lemire ;

Appuyé par Mme la conseillère Francine Girard ;

Il est résolu :

- 1) D'adopter le budget d'opérations de la RRGMRP établissant les dépenses et les revenus à 10 407 615\$ pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2016 ;
- 2) De prévoir les sommes nécessaires au paiement de la quote-part de la Municipalité dans le budget 2016 fixée à 437 738.48\$;
- 3) D'autoriser le maire, Clive Kiley, ou le maire suppléant, Claude Lacroix et le directeur général et secrétaire-trésorier, Hugo Lépine ou le directeur du service des Finances et du Greffe et secrétaire-trésorier adjoint, Gaétan Bussièrès, à signer tout document pour et au nom de la Municipalité afin de donner suite à la présente.

Adoptée à l'unanimité

7.2 Conseil de bassin versant

Il n'y a aucun point à signaler dans ce dossier.

8. Culture et vie communautaire

M. le conseiller Mike-James Noonan souligne le succès de l'activité Éducazoo tenue à la Maison de la Culture. Il déclare que 48 membres se sont ajoutés à la bibliothèque et près de 2 000 emprunts ont été enregistrés.

Il invite la population à visiter le Salon des artistes et artisans qui se tiendra le 14 novembre.

9. Enjeux régionaux et métropolitains

M. le maire informe l'audience que le schéma d'aménagement de la MRC La Jacques-Cartier soumis à la Communauté métropolitaine de Québec (CMQ) a été refusé. La demande de certaines municipalités de la MRC d'agrandir leur territoire explique cette position. Une rencontre sur ce sujet est prévue cette semaine.

Il explique également qu'une rencontre a été organisée avec la CMQ sur la protection des sources d'eau potable. Une présentation sur le sujet sera tenue le dimanche 22 novembre, de 10h30 à 14h20, au Centre de foires.

De plus, il précise qu'une rencontre à la MRC La Jacques-Cartier se tiendra cette semaine pour discuter des points suivants : performance des employés, budget et mission et valeurs.

358-11-15

10. Correspondance – Dépôt de la liste du mois de novembre 2015

La liste des correspondances reçues durant le mois d'octobre 2015 est déposée.

Document déposé : DOC 358-11-15

11. Comptes du mois d'octobre 2015 – Dépôt et autorisation de paiement

Sur proposition de Mme la conseillère Francine Girard ;

Appuyé par M. le conseiller Mike-James Noonan ;

359-11-15

Il est résolu :

- 1) De payer les comptes apparaissant sur le bordereau daté du 29 octobre 2015 au montant total de 440 132.95 \$;
- 2) D'autoriser le maire, M. Clive Kiley, ou le maire suppléant, M. Claude Lacroix et le directeur général et secrétaire-trésorier M. Hugo Lépine ou le directeur du service des Finances et du Greffe et secrétaire-trésorier adjoint, M. Gaétan Bussières, à signer tout document pour et au nom de la Municipalité afin de donner suite à la présente.

Adoptée à l'unanimité

Document déposé : DOC 359-11-15

12. Organisation administrative

360-11-15

12.1 Dépôt – Rapport du directeur général sur l'utilisation des pouvoirs délégués pour le mois d'octobre 2015

Conformément au Règlement no 486, M. le maire fait la lecture et dépose *le Rapport du directeur général sur l'utilisation des pouvoirs délégués* à tous les membres du conseil municipal.

Document déposé : DOC 360-11-15

361-11-15

12.2 Autorisation d'embauche de madame Nancy Perron à titre de brigadière scolaire au Service des Finances et du Greffe, poste temporaire, pour divers remplacements

Attendu le *Règlement sur l'administration* ;

Attendu la *Politique de gestion des ressources humaines* ;

Considérant que le Conseil désire maintenir les plus hauts standards en matière de sécurité en milieu scolaire ;

Attendu les candidatures reçues et les entrevues réalisées par le comité de sélection ;

Considérant la recommandation du directeur des Finances et du Greffe ;

En conséquence,

Sur proposition de M. le conseiller Mario Lemire ;

Appuyé par Mme la conseillère Francine Girard ;

Il est résolu :

- 1) D'autoriser l'embauche de madame Nancy Perron, à titre d'employé temporaire au service des Finances et du Greffe selon la *Politique de gestion des ressources humaines*, pour effectuer divers remplacements au poste de brigadière scolaire ;
- 2) D'autoriser le maire, Clive Kiley, ou le maire suppléant, Claude Lacroix et le directeur général et secrétaire-trésorier, Hugo Lépine ou le directeur du service des Finances et du Greffe et secrétaire-trésorier adjoint, Gaétan Bussières, à signer tout document pour et au nom de la Municipalité afin de donner suite à la présente.

Adoptée à l'unanimité

12.3 Autorisation d'embauche de monsieur Pascal Gagnon à titre de préventionniste au service des Incendies, poste temporaire

Considérant que le Conseil désire atteindre les plus hauts standards d'excellence en matière de sécurité incendie ;

362-11-15

Considérant le schéma de couverture de risques de la MRC ;

Considérant le Règlement sur la sécurité incendie ;

Considérant la recommandation du directeur du service des Incendies ;

En conséquence,

Sur proposition de M. le conseiller Bruno Martel ;

Appuyé par M. le conseiller Mario Lemire ;

Il est résolu :

- 1) D'autoriser l'embauche de monsieur Pascal Gagnon à titre de pompier préventionniste, poste temporaire au service des Incendies, au taux de 17,99\$ l'heure ;
- 2) D'autoriser le maire, Clive Kiley ou le maire suppléant, Claude Lacroix et le directeur général et secrétaire-trésorier, Hugo Lépine ou le directeur du service des Finances et du Greffe et secrétaire-trésorier adjoint, Gaétan Bussièrès, à signer tout document pour et au nom de la Municipalité afin de donner suite à la présente.

Adoptée à l'unanimité

363-11-15

12.4 Nomination de madame Lyndsay Roach au poste de responsable des loisirs et de la vie communautaire par intérim

Sur proposition de M. le conseiller Mario Lemire ;

Appuyé par M. le conseiller Mike-James Noonan ;

Il est résolu :

- 1) De nommer madame Lyndsay Roach au poste de responsable des loisirs et de la vie communautaire par intérim ;
- 2) D'autoriser le maire, Clive Kiley ou le maire suppléant, Claude Lacroix et le directeur général et secrétaire-trésorier, Hugo Lépine ou le directeur du service des Finances et du Greffe et secrétaire-trésorier adjoint, Gaétan Bussièrès, à signer tout document pour et au nom de la Municipalité afin de donner suite à la présente.

Adoptée à l'unanimité

13. Finance et Greffe

364-11-15

13.1 Dépôt – Certificat d'attestation de la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter – Règlement 507 décrétant la création d'une réserve financière pour les dépenses en infrastructure du secteur Courcelette

Le Directeur général et secrétaire-trésorier dépose et fait la lecture du *Certificat d'attestation relatif au déroulement de la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter* du Règlement 507.

Documents déposés : DOC 364-11-15

365-11-15

13.2 Dépôt - Rôle triennal d'évaluation foncière 2016-2017-2018

Le directeur général et secrétaire-trésorier, M. Hugo Lépine, certifie la réception, le 9 octobre 2015, du rôle triennal de 2016-2017-2018 émis par la firme d'évaluation Groupe Altus inc. et en fait le dépôt aux membres du Conseil.

366-11-15

13.3 Intégration de la corporation « Société historique de Shannon » à la couverture d'assurances de la Municipalité

Considérant le statut légal de la Société historique de Shannon constituée en corporation selon les lettres patentes datées le 2 juin 1989 ;

Considérant son nouveau local aménagé dans la Maison de la Culture ;

Considérant la nécessité d'inscrire distinctement cet organisme en tant qu'assuré additionnel auprès de l'assureur de la Municipalité PMT ROY assurances et services financiers ;

En conséquence,

Sur proposition de M. le conseiller Mike-James Noonan ;

Appuyé par M. le conseiller Stéphane Hamel ;

Il est résolu :

- 1) D'autoriser l'intégration la corporation « Société historique de Shannon » à la couverture d'assurances de la Municipalité ;
- 2) D'autoriser le maire, M. Clive Kiley, ou le maire suppléant, M. Claude Lacroix et le directeur général et secrétaire-trésorier M. Hugo Lépine ou le directeur du service des Finances et du Greffe et secrétaire-trésorier adjoint, M. Gaétan Bussières, à signer tout document pour et au nom de la Municipalité afin de donner suite à la présente.

Adoptée à l'unanimité

367-11-15

13.4 Détermination des dates des séances ordinaires du Conseil pour l'année 2016

Considérant que la Municipalité est régie par le *Code municipal du Québec* ;

Considérant que l'article 148 du *Code municipal du Québec* stipule que le Conseil doit établir avant le début de chaque année civile, un calendrier de ses séances publiques ordinaires pour l'année qui vient ;

En conséquence,

Sur proposition de M. le conseiller Claude Lacroix ;

Appuyé par M. le conseiller Bruno Martel ;

Il est résolu :

- 1) De fixer la date des séances publiques du conseil municipal de Shannon pour 2016 comme suit :

SÉANCES ORDINAIRES

Lundi 11 janvier	Lundi 4 juillet
Lundi 1 ^{er} février	Lundi 1 ^{er} août
Lundi 7 mars	Mardi 6 septembre
Lundi 4 avril	Lundi 3 octobre
Lundi 2 mai	Lundi 7 novembre
Lundi 6 juin	Lundi 5 décembre

- 2) D'autoriser le maire, Clive Kiley, ou le maire suppléant, Claude Lacroix et le directeur général et secrétaire-trésorier, Hugo Lépine ou le directeur du service des Finances et du Greffe et secrétaire-trésorier adjoint, Gaétan Bussières, à signer tout document pour et au nom de la Municipalité afin de donner suite à la présente.

Adoptée à l'unanimité

368-11-15

13.5 Affectation de 115 215,13\$ du surplus accumulé affecté – Autres au budget 2015

Considérant le programme triennal d'immobilisations 2015-2016-2017 ;

Considérant les investissements supplémentaires consentis dans les immobilisations en 2015 ;

Considérant des dépenses supplémentaires au budget 2015 ;

En conséquence,

Sur proposition de M. le conseiller Mike-James Noonan ;

Appuyé par Mme la conseillère Francine Girard ;

Il est résolu :

- 1) D'affecter 115 215,13\$ du surplus affecté –Autres au budget 2015 ;
- 2) D'autoriser le maire, M. Clive Kiley, ou le maire suppléant, M. Claude Lacroix et le directeur général et secrétaire-trésorier M. Hugo Lépine ou le directeur du service des Finances et du Greffe et secrétaire-trésorier adjoint, M. Gaétan Bussières, à signer tout document pour et au nom de la Municipalité afin de donner suite à la présente.

Adoptée à l'unanimité

369-11-15

13.6 Adoption d'une grille salariale uniformisée pour les postes de technicien en administration, adjoint au greffe et archiviste

Considérant l'exercice d'équité salariale réalisé en au cours de l'année 2015 ;

Considérant que, suivant cet exercice, le conseil municipal souhaite réviser certaines grilles salariales ;

En conséquence,

Sur proposition de M. le conseiller Mario Lemire ;

Appuyé par M. le conseiller Claude Lacroix ;

Il est résolu :

- 1) D'adopter la nouvelle grille salariale uniformisée, jointe à la présente pour en faire partie intégrante, pour les postes de technicien en administration, adjoint au greffe et archiviste ;
- 2) D'appliquer cette nouvelle grille salariale à partir de la semaine de travail du 1^{er} novembre 2015 ;
- 3) D'autoriser le maire, M. Clive Kiley, ou le maire suppléant, M. Claude Lacroix et le directeur général et secrétaire-trésorier M. Hugo Lépine ou le directeur du service des Finances et du Greffe et secrétaire-trésorier adjoint, M. Gaétan Bussières, à signer tout document pour et au nom de la Municipalité afin de donner suite à la présente.

Adoptée à l'unanimité

Document déposé : DOC 369-11-15

370-11-15

13.7 Règlement 511 établissant les taux de taxes, les frais et la tarification des services pour l'exercice financier 2016

AVIS DE MOTION

Avis de motion est donné par la présente par monsieur le conseiller Stéphane Hamel qu'il proposera pour adoption lors d'une séance ultérieure de ce Conseil le règlement 511 intitulé :

« RÈGLEMENT ÉTABLISSANT LES TAUX DE TAXES, LES FRAIS ET LA TARIFICATION DES SERVICES POUR L'EXERCICE FINANCIER 2016 »

371-11-15

13.8 Règlement 510 modifiant le Règlement 490 établissant les taux de taxes, les frais et la tarification des services pour l'exercice financier 2015

ADOPTION

Considérant qu'un avis de motion de ce Règlement a été préalablement donné à la séance de ce Conseil le 5 octobre 2015 ;

En conséquence,

Sur proposition de Mme la conseillère Francine Girard ;

Appuyé par M. le conseiller Stéphane Hamel ;

Il est résolu :

- 1) D'adopter le Règlement 510, tel que déposé au Conseil, comme s'il était ici au long récité ;
- 2) D'autoriser le maire, M. Clive Kiley, ou le maire suppléant, M. Claude Lacroix et le directeur général et secrétaire-trésorier M. Hugo Lépine ou le directeur du service des Finances et du Greffe et secrétaire-trésorier adjoint, M. Gaétan Bussièrès, à signer tout document pour et au nom de la Municipalité afin de donner suite à la présente.

Adoptée à l'unanimité

14. Énergie et télécommunications

14.1 Énergie Shannon Power

Il n'y a aucun point à signaler dans ce dossier.

14.2 Shannon Vision

M. le conseiller Claude Lacroix communique l'intention des membres du conseil d'administration (CA) de se rencontrer bientôt pour sélectionner la liste de postes qui sera offerte aux citoyens. Les tests pour vérifier l'utilisation de la haute vitesse plus performante ont été concluants. L'intention des membres du CA est toujours d'offrir l'Internet gratuit aux citoyens qui prendront les trois services.

M. Lacroix ajoute également que la date prévue pour la finalisation des travaux de construction du pont est devancée et est maintenant fixée à septembre ou octobre 2016 au lieu du mois de décembre 2016.

15. Varia et déclarations des conseillers

372-11-15

15.1 Dépôt et lecture – Rapport sur la situation financière 2015 de la Municipalité

Conformément à l'article 955 du *Code municipal du Québec*, le maire, M. Clive Kiley, dépose et fait lecture du *Rapport sur la situation financière 2014* de la Municipalité.

Ce dernier traite des derniers états financiers et du dernier Rapport du vérificateur, du présent exercice financier, du Programme triennal d'immobilisations et des orientations générales du prochain budget auquel est annexée la liste des contrats dépassant 25 000 \$ accordés depuis le 1^{er} décembre 2014.

Document déposé : DOC 372-11-15

373-11-15

16. Période de questions

À 20h54, M. le Maire invite les citoyens à poser leurs questions, conformément au Règlement sur les règles de fonctionnement des séances du conseil (405).

La période de questions, d'une durée maximale de soixante (60) minutes, s'est terminée à 21h10.

Les questions posées ne sont pas consignées au procès-verbal.

17. Levée de la séance

Sur proposition de M. le conseiller Claude Lacroix ;

Appuyé par M. le conseiller Mario Lemire ;

Il est résolu de lever la séance ordinaire à 21h10.

Adoptée à l'unanimité

En signant le présent procès-verbal, M. le Maire est réputé signer toutes les résolutions du présent procès-verbal.¹

**Clive Kiley,
Maire**

**Hugo Lépine,
Directeur général et secrétaire-trésorier**

¹ **[Note au lecteur]**

Monsieur le maire ou toute autre personne qui préside une séance du conseil a droit de vote, mais n'est pas tenu de le faire ; tout autre membre du conseil est tenu de voter, à moins qu'il n'en soit empêché en raison de son intérêt dans la question concernée, conformément à la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités* (L.R.Q., c. E-2.2).

Le résultat du vote exprimé au bas de chaque texte de résolution inclut le vote de monsieur le Maire. Une mention spéciale sera ajoutée pour signaler l'expression de s'abstenir de voter de monsieur le maire ou du président de la séance, le cas échéant.